



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 19 décembre 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

La révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune de Chevry-en-Sereine, a été arrêté par délibération du conseil municipal le 26 octobre 2022.

Par courrier, réceptionné le 15 novembre 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur cette procédure et présenté conjointement une modification de PLU.

La commission s'est réunie, le jeudi 15 décembre 2022 pour examiner ces projets, qui ont été présentés par le secrétariat de la CDPENAF.

Après avoir présenté la commune et les projets, le secrétaire de la CDPENAF a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur les projets.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la révision allégée du PLU de votre commune, pour l'extension de la zone Uh sur 1000 m². Elle note la restitution de la surface équivalente.

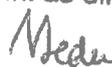
La commission a également rendu un avis favorable à la modification du PLU identifiant un bâtiment susceptible de changer de destination.

Conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Didier FOURDRAIN
Mairie
3, rue de la Croix Saint Marc
77710 CHEVRY EN SEREINE

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU